

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Alexandra Noël-Blanchette

<https://www.cadre21.org/membres/eaeaf051588740572b914d1c>

Date d'obtention : 2024-04-05 16:10:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'approche d'intervention Sexto assure une approche éducative auprès de nos jeunes. L'approche permet d'intervenir avec bienveillance envers les élèves impliqués. L'intervention Sexto permet d'intervenir rapidement pour assurer l'arrêt de la propagation des images/ vidéos. Par le fait même, cela permet de préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime. La méthode suivante détermine les rôles de chacun des partenaires (école, police, DPCP), donc le tout assure un travail bien fait. De plus, en suivant cette formation et en appliquant la trousse Sexto, nous prévenons l'intimidation et différentes formes de violences. L'approche Sexto permet également des interventions uniformes auprès des diverses communautés.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation m'a permis de démystifier les rôles de chacun. Étant éducatrice spécialisée, cela me permettra de bien exécuter mon travail au sein de mon établissement scolaire. Également, mes interventions futures seront beaucoup plus complètes et me permettront de dresser rapidement un portrait de la situation, sans oublier la prise de détails importants. En appliquant la trousse Sexto cela m'assure de bien collaborer avec mon service de police, le tout sans compromettre la suite des choses (enquête, poursuites criminelles, etc.).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- agir avec bienveillance et être rassurante;
- agir rapidement pour m'assurer que la situation est prise en charge (mettre fin à la propagation);
- respecter mon rôle comme intervenante en milieu scolaire;
- bien identifier chacune des étapes de la trousse Sexto et suivre minutieusement le tout;
- m'assurer de prendre les informations nécessaires et cela sans que personne ne consulte les images/ vidéos;
- confisquer tous les appareils électroniques qui selon moi peuvent contenir des images/ vidéos s'apparentant à de la pornographie juvénile et communiquer avec mon service de police. Lorsqu'une personne pose, selon nous, un acte malveillant et que cette personne refuse de nous donner son appareil, il est important de communiquer immédiatement avec notre service de police;
- m'assurer de suivre le protocole Sexto et de ne pas agir à titre de mandataire (bien prendre connaissance de la situation, pour orienter mes interventions adéquatement).